



0907117703

DATE DEPOT : 2009-08-19

NUMERO DE DEPOT : 71177

N° GESTION : 1997B04088

N° SIREN : 411105117

DENOMINATION : BilletRéduc.com

ADRESSE : 94 r La Fayette 75010 Paris

DATE D'ACTE : 2009/07/03

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

BILLETREDUC.COM  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 35 000 €  
Siège social : , 94 Rue LAFAYETTE 75010 – 75010 PARIS  
RCS PARIS

certifié  
conforme à  
l'original  
Retif

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU  
trois juillet 2009

L'an deux mille neuf, le vendredi 3 juillet, à onze heures, au siège social de la société BILLETREDUC.COM, 94 Rue Lafayette 75010 Paris,

- Monsieur Amal AMAR, demeurant à Paris 17<sup>e</sup> – 2 villa Niel, agissant en qualité de gérant de la société NETBELLUS, société à responsabilité limitée au capital de 795 000€ dont le siège social est à Paris 17<sup>e</sup> – 2 Villa NIEL, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 479524399, détenant 140 parts sociales (CENT QUARANTE PARTS)

Monsieur Denis CHALUMEAU, demeurant à Fontenay sous Bois, 7 ter Boulevard Ruel, agissant en qualité de gérant de la société DIGITALIK , immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 479 294 456, détenant 140 parts sociales

Madame Fabienne RETIF, demeurant à LE RAINCY, 29 boulevard de l'ouest et détenant 110 parts sociales (CINQUANTE CINQ PARTS)

- Monsieur Jean-Marie RETIF, demeurant à LE RAINCY, 29 boulevard de l'ouest et détenant 110 parts sociales (CONQUANTE CINQ PARTS)

associés de la société BILLETREDUC.COM, société à Responsabilité Limitée au capital de 35.000 € divisé en 500 parts de 70 € chacune de valeur nominale, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Madame Fabienne RETIF qui constate que tous les associés sont présents, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre toutes décisions.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'actionnariat de la Société
- modifier en conséquence l'article 8 des statuts,
- déléguer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

Puis le président donne lecture du rapport du gérant et fourni toutes les précisions complémentaires.

La discussion est ensuite ouverte.

Après un large échange de vues et personne de demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

#### **Première résolution**

Les associés prennent acte des cessions intervenues entre Messieurs Alexandre Nerat, Charles Sautier et Madame Fabienne RETIF et Monsieur Jean Marie RETIF.

#### **Deuxième résolution**

Les associés décident en conséquence, de modifier comme suit l'article 8 des statuts

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### **Troisième résolution**

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

#### **Clôture**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.